



SYNDICAT MIXTE DU LAC DE KRUTH-WILDENSTEIN

55 Grand' rue, 68820 KRUTH

☎ : 03 89 82 26 46 - @: contact@lac-kruth-wildenstein.fr

COMPTE-RENDU
DU COMITÉ DU SYNDICAT MIXTE DU LAC DE KRUTH-WILDENSTEIN
DE LA SÉANCE DU MARDI 24 FÉVRIER 2026 À 15H30
Sous la présidence de Monsieur Ludovic MARINONI

Le Président souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et ouvre la séance à 15 h 32.

Présents :

M. Florent ARNOLD – 2^{ème} Vice-Président du Syndicat Mixte du lac de Kruth-Wildenstein
M. Cyrille AST - Président de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin
M. Maxime BELTZUNG – Conseiller d’Alsace du canton de Masevaux
M. Erick FISCHER – 3^{ème} Vice-Président du Syndicat Mixte du lac de Kruth-Wildenstein
Mme Chantal JEANPERT – Conseillère d’Alsace du canton de Molsheim
Mme Annick LUTENBACHER – 1^{ère} Vice-Présidente du Syndicat Mixte du lac de Kruth-Wildenstein
M. Ludovic MARINONI – Président du Syndicat Mixte du lac de Kruth-Wildenstein

Absents excusés :

M. Raphaël SCHELLENBERGER – Conseiller d’Alsace du canton de Cernay – procuration à Mme Annick LUTENBACHER
M. Serge SIFFERLEN - Délégué de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin – procuration à M Ludovic MARINONI
M. Rodolphe TROMBINI - Délégué de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin – procuration à M Florent ARNOLD

Absents non excusés :

Mme Isabelle HECTOR-BUTZ - Conseillère d’Alsace du canton de Masevaux
M. Nicolas JANDER – Conseiller d’Alsace du canton d’Altkirch

Assistaient également :

Mme Céline ALESSANDRELLI - Responsable administrative du Syndicat Mixte
M Pierre LAMY - Responsable unité assistance technique/milieu aquatique-Service de l’Eau, direction de l’Environnement et de l’Agriculture de la Collectivité européenne d’Alsace
M Lionel SARDIER – Responsable du service eau ; direction de l’Environnement et de l’Agriculture de la Collectivité européenne d’Alsace

Les décisions suivantes ont été prises, selon l’ordre du jour qui a été transmis à tous les membres du comité en date du 17 février 2026.

ORDRE DU JOUR

1. AFFAIRES GÉNÉRALES

- a) Désignation d'un secrétaire de séance
- b) Approbation du compte-rendu de la séance plénière du 07/11/2025
- c) Décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le comité syndical

2. TOURISME ET PATRIMOINE

- a) Examen de devis
- b) Préparation de la saison estivale
- c) Animations estivales – subventions

3. AFFAIRES FINANCIÈRES

- a) Approbation du compte financier unique 2025 et affectation du résultat
- b) Mise à jour du PPI 2023 – 2032
- c) Approbation du budget primitif 2026
- d) Participation statutaire 2026 pour la CCVSA et la CeA

4. DIVERS ET COMMUNICATION.

1. AFFAIRES GÉNÉRALES

a) Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Annick LUTENBACHER, membre du comité syndical est, à l'unanimité des membres présents et représentés, désignée comme secrétaire de séance et est assistée de Madame Céline ALESSANDRELLI, responsable administrative.

b) Approbation du compte-rendu de la séance plénière du 07/11/2025

Le procès-verbal de la séance du 07 novembre 2025, dont une copie a été envoyée au préalable à tous les membres du comité syndical, est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés, sans modification.

c) Décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le comité syndical

Le Président rappelle que lors de la séance plénière du 30 novembre 2021, le comité syndical a consenti des délégations d'une partie des attributions de l'organe délibérant au Bureau et au Président.

Conformément aux termes de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président rend compte des décisions prises depuis la précédente séance plénière :

● **Équipements pour le service technique**

Compte-tenu de la vétusté et de l'irréparabilité de la remorque actuelle utilisée par le service technique, il a été nécessaire d'en acquérir une nouvelle. Après comparaison d'offres, le choix s'est porté sur une remorque professionnelle acquise auprès de la société ALSA REMORQUE pour la somme de 2 280 € TTC.

Pour permettre à l'agent technique de réaliser le suivi des dossiers relevant de son service et faciliter la mise en réseau des documents avec le service administratif un ordinateur portable ainsi qu'une suite bureautique pour les deux ordinateurs portables de la collectivité ont été achetés auprès de PLANETE COMPUTERS 2.0 pour la somme globale de 880 € TTC.

● **Conseil en gestion des milieux - année 2026**

Afin de pouvoir permettre à l'Office National des Forêts d'intervenir dès le début d'année 2026 à la demande du syndicat dans le cadre de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage confiée depuis plusieurs années déjà, le Bureau lors de sa séance du 27 janvier 2026 a décidé de reconduire la mission et de valider le devis correspondant.

Le coût de la mission pour 12 jours et demi d'intervention s'élève à 10 650,00 € TTC et porte sur des conseils en gestion des milieux naturels et aménagés du site, par des directives techniques destinées à l'agent technique pour les travaux réalisés en régie durant l'année et aux saisonniers en période estivale.

Le comité syndical, après avoir pris connaissance de l'exposé du Président,

PREND ACTE des décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Bureau et au Président.

2. TOURISME ET PATRIMOINE

a) Examen de devis

Le Président présente aux membres du comité, le devis de l'association Patrimoine & Emploi dont le montant nécessite une validation de la part du comité syndical.

Le Président rappelle qu'une convention pluriannuelle de partenariat a été régularisée en 2021 avec l'association « Patrimoine & Emploi » pour la période 2021 – 2026 portant sur les travaux réalisés sur le site des ruines du château du Wildenstein.

Comme le prévoient les termes de la convention, les travaux réalisés annuellement font l'objet d'un

accord entre l'association et le syndicat mixte et d'un devis, en fonction des préconisations émises par l'architecte du patrimoine lors de la réunion de fin de saison précédente.

Le devis présenté pour l'année 2026 s'élève à 34 058,00 € net de taxes pour la globalité des travaux y compris l'entretien courant. Les travaux chiffrés cette année devraient permettre la finalisation du mur de courtine sud du château puis le démontage de l'échafaudage en place.

Après en avoir délibéré, le comité à l'unanimité,

AUTORISE le Président à signer le devis de l'association « Patrimoine & Emploi » dans la limite des crédits inscrits au budget primitif de l'opération n°11.

Le Président souligne que l'accompagnement de la Fondation du patrimoine, de la Fondation TotalEnergies et les aides financières des collectivités membres du syndicat mixte ont permis une avancée majeure dans la poursuite des travaux de mise en valeur des ruines du château du Wildenstein. La prochaine étape du projet sera l'aménagement de l'entrée du château, une étude pour la mise en place de passerelles d'accès est en cours par l'atelier D&B, architecte du patrimoine assurant le suivi du chantier.

b) Préparation de la saison estivale

Le Président rappelle que la loi 84-53 du 26 janvier 1984 relative à la Fonction Publique Territoriale prévoit, sous l'article 3, la possibilité pour les collectivités locales et leurs établissements publics de recruter des agents saisonniers non titulaires pour répondre à des besoins n'apparaissant qu'à certaines périodes de l'année.

Pour faire face aux besoins d'entretien du site du lac de Kruth-Wildenstein durant l'été et au supplément de travail qui en découle, il est proposé d'avoir recours à la création d'emplois saisonniers, prioritairement pour des jeunes étudiants cherchant une activité pendant les congés scolaires.

Après en avoir délibéré, le comité à l'unanimité,

DÉCIDE de créer des emplois saisonniers nécessaires à l'entretien, à la propreté du site du lac et pour répondre à des besoins occasionnels,

DÉCIDE de recruter le personnel pour les pourvoir suivant le plan prévisionnel ci-après : des jeunes de 18 ans et plus seront recrutés de mi-juin à fin août pour des interventions de 2 à 4 semaines à raison de 26 heures par semaine en moyenne, au tarif horaire du SMIC,

DÉCIDE de limiter le nombre de jeunes à embaucher pour la saison 2026 en tenant compte des crédits inscrits au Budget Primitif 2026.

c) Animations estivales - subventions

*** Courses du lac – US THANN Athlétisme**

Le Président expose que l'Union Sportive Thann Athlétisme reconduira le samedi 6 juin 2026 « Les Courses du Lac de Kruth-Wildenstein ».

Il s'agit de deux courses à pied de 5 et 10 km sportives et labellisées régionales par la Fédération Française d'Athlétisme ainsi que de courses pour les enfants à partir de 10 ans.

Le Président propose d'allouer une aide financière de 800 euros comme lors des précédentes éditions.

Le comité, après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer, sous réserve du déroulement effectif de la manifestation, une subvention de 800 euros à l'US Thann Athlétisme pour l'organisation des « Courses du Lac de Kruth-Wildenstein ».

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2026, chapitre 65, article 65748.

*** Trithur 2026 – ASPTT Mulhouse Triathlon**

Le Président informe le comité que l'ASPTT Mulhouse Triathlon organisera l'édition 2026 du Trithur le dimanche 21 juin 2026.

Grâce aux organisateurs et bénévoles qui œuvrent chaque année avec beaucoup d'efficacité pour le bon déroulement de l'évènement, ce grand rassemblement sportif contribue à animer le site du lac et à promouvoir les Hautes-Vosges d'Alsace auprès des athlètes et des milliers de spectateurs qui y assistent.

Le Président soumet à l'avis de l'assemblée les différentes demandes récurrentes formulées par l'ASPTT Mulhouse Triathlon.

Après en avoir délibéré le comité à l'unanimité,

AUTORISE l'ASPTT Mulhouse Triathlon à organiser le Trithur 2026 le dimanche 21 juin 2026 sur le site du lac, sous réserve que toutes les autorisations nécessaires à cette activité soient obtenues ;

ACCÈDE aux demandes suivantes faites par les organisateurs à savoir :

- la pêche sur barque ou autres embarcations sera interdite le jour des épreuves (les propriétaires des embarcations présentes sur le site en seront informés individuellement),
- une analyse d'eau sera faite au cours du mois précédant l'épreuve. Le résultat de celle-ci sera transmis aux organisateurs,
- la subvention accordée par le Syndicat Mixte, sous réserve de la tenue effective de la manifestation, sera de l'ordre de 800 € comme pour les précédentes éditions.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal 2026, chapitre 65 - article 65748.

Le Président fait part aux membres du comité des autres manifestations à venir sur le site du lac ; à savoir :

- l'Alsacienne cyclo qui enregistre à fin février déjà plus de 2000 inscrits,
- la fête des 40 ans du PLK (plongeurs du lac de Kruth) annoncée pour le samedi 4 juillet,
- la Tonn'eau, course de nage avec palmes organisée pour la 3ème année par le club de plongée de Cernay et qui aura lieu le samedi 26 septembre.

À ce jour, le délégataire de service public Alsace Aventure 68 n'a pas donné d'indications sur la tenue de la fête du lac.

Mme Chantal JEANPERT souligne le fait que toute manifestation sur le site doit faire l'objet d'une déclaration auprès de la CeA.

Mme Annick LUTENBACHER précise que les associations organisant un évènement d'ampleur déposent un dossier déclaratif sur la plateforme « manifestations sportives » (Trithur et l'Alsacienne notamment) et que le lien est fait par le syndicat mixte avec Rivières de Haute-Alsace gestionnaire de l'ouvrage.

Le Président rappelle que conformément aux statuts, la vocation du syndicat mixte est de pouvoir organiser/donner les autorisations pour les évènements qui ont lieu sur le site du lac de Kruth Wildenstein et a compétence en la matière. Rivières de Haute Alsace est associée avant la délivrance des différentes autorisations.

3. AFFAIRES FINANCIÈRES

a) Approbation du Compte Financier Unique 2025 et affectation du résultat

Le Président présente les résultats du Compte Financier Unique qui peuvent se résumer de la manière suivante :

Section d'investissement

Dépenses de l'exercice	132 732,01 €
Recettes de l'exercice	<u>102 070,55 €</u>
Résultat de l'exercice 2025	- 30 661,46 €
Résultat reporté N-1	<u>98 645,32 €</u>
Solde 2025	67 983,86 €

Section de fonctionnement

Dépenses de l'exercice	194 096,59 €
Recettes de l'exercice	<u>216 119,75 €</u>
Résultat de l'exercice 2025	22 023,16 €
Résultat reporté N-1	<u>99 256,50 €</u>
Solde 2025	121 279,66 €

Le Président ayant quitté la salle, l'assemblée délibérante, sous la présidence de M Florent ARNOLD, 2ème Vice-Président, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Affectation du résultat

Le comité du Syndicat Mixte, après avoir entendu le Compte Financier Unique de l'exercice 2025,

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025

- constatant que le Compte Financier Unique présente les résultats suivants :

Excédent de fonctionnement : 121 279,66 €

Excédent d'investissement : 67 983,86 €

- considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement).

DÉCIDE à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement cumulé au 31/12/2025	121 279,66 €
Affectation à l'excédent de fonctionnement (ligne R002)	121 279,66 €

b) Mise à jour du Plan Pluriannuel d'Investissement 2023 - 2032

Le Président rappelle qu'un plan pluriannuel d'investissement pour la période 2021 – 2026 a été élaboré en début de mandature.

Ce plan pluriannuel d'investissement fait l'objet d'une mise à jour à chaque début d'exercice au moment du vote du budget et est transmis pour avis aux collectivités membres du syndicat mixte.

Le projet de révision de ce plan pluriannuel pour l'année 2026 a été transmis à l'ensemble des membres du comité syndical en amont de la séance plénière.

Après en avoir délibéré, le comité à l'unanimité,

APPROUVE la mise à jour du plan pluriannuel d'investissement 2023 -2032 tel qu'il a été transmis et présenté par le Président, sous réserve des financements.

c) Approbation du Budget Primitif 2026

Le Président présente au comité le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2026, dont la balance se présente comme suit :

Dépenses de fonctionnement	321 291,66 €
----------------------------	--------------

Dépenses d'investissement	<u>686 432,52 €</u>
---------------------------	---------------------

Total des dépenses	1 007 724,18 €
---------------------------	-----------------------

Recettes de fonctionnement	321 291,66 €
----------------------------	--------------

Recettes d'investissement	<u>686 432,52</u>
---------------------------	-------------------

Total des recettes	1 007 724,18 €
---------------------------	-----------------------

Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité,

ADOpte le projet de budget primitif pour l'exercice 2026,

AUTORISE le Président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

d) Participation statutaire 2026 pour la Communauté des Communes de la Vallée de Saint-Amarin et la Collectivité européenne d'Alsace

Le Président présente aux membres du comité le détail de la participation statutaire 2026 pour les deux collectivités membres, établie conformément aux dispositions prévues à l'article 7 : « budget » des statuts du syndicat mixte.

Le Président précise que les contributions départementales et communautaires feront l'objet de titres de recettes bien distincts en fonctionnement et en investissement.

Les titres relatifs aux dépenses de fonctionnement ainsi qu'aux dépenses annuelles courantes d'investissement seront émis à l'issue du vote du budget.

La répartition de la participation statutaire 2026 pour les deux collectivités membres se détaille de la manière suivante :

Calcul des participations statutaires 2026 - CEA / CCVSA

FONCTIONNEMENT

	Montant €		Taux	Montant participation €	
Dépenses de gestion des services 180 900 € - 2 000 € (provision article 65888 non pris en compte)	178 900,00 €				
Redevances exploitations : produits des services 58 150 € + atténuation de charges 750 € + produits exceptionnels 500 €	59 400,00 €				
TOTAL	119 500,00 €	x	60%	71 700,00 €	CEA
		x	40%	47 800,00 €	CCVSA
Annuités des emprunts liés aux DSP					
Capital	953,00 €				
Intérêts	59,00 €				
TOTAL	1 012,00 €	x	60%	607,20 €	CEA
		x	40%	404,80 €	CCVSA
Déficit de fonctionnement dû aux amortissements : amortissement des biens 20 000 € - amortissement des subventions 11 000 €					
	9 000,00 €	x	60%	5 400,00 €	CEA
		x	40%	3 600,00 €	CCVSA
Participation Cea				77 707 €	
Participation du GFP de rattachement (CCVSA)				51 805 €	

INVESTISSEMENT

Annuités des emprunts liées au SP (= investissements antérieurs)					
	Montant €		Taux	Montant participation €	
Capital	14 367,94 €				
Intérêts	10 533,73 €				
TOTAL	24 901,67 €	x	90%	22 411,50 €	CEA
		x	10%	2 490,17 €	CCVSA
Investissements courants 2026					
	Montant €		Taux	Montant participation €	
Divers investissements courants	15 000,00 €				
TOTAL	15 000,00 €	x	60%	9 000,00 €	CEA
		x	40%	6 000,00 €	CCVSA
Opérations d'investissement 2026 - reste à charge subventions déduites					
Schlossberg 26	39 890,00 €				
Aire de camping car					
Réparation ponton	3 420,00 €				
Réhabilitation extension bâtiment accueil	3 645,00 €				
Signalétique globale du site	30 000,00 €				
Extension zone humide amont lac	16 000,00 €				
Cheminement Schlossberg	7 500,00 €				
TOTAL	100 455,00 €	x	90%	90 409,50 €	CEA
		x	10%	10 045,50 €	CCVSA
Soit total investissement					
Annuités des emprunts liées au SP				22 411,50 €	
Investissements courants				9 000,00 €	
Opérations 2026				90 409,50 €	
TOTAL				121 821 €	CEA
Annuités des emprunts liées au SP				2 490,17 €	
Investissements courants				6 000,00 €	
Opérations 2026				10 045,50 €	
TOTAL				18 536 €	CCVSA
Montant global 2026 (fonctionnement + investissement)					
Participation statutaire CEA				199 528 €	
Participation statutaire CCVSA				70 340 €	

Montant de la participation financière 2026 :

- pour la Collectivité européenne d'Alsace :

- ▶ 77 707 € (fonctionnement + investissement lié aux DSP)
- ▶ 121 821 € (investissement lié au service d'aménagements publics + opérations d'investissement 2026)

- pour la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin :

- ▶ 51 808 € (fonctionnement + investissement lié aux DSP)
- ▶ 18 536 € (investissement lié au service d'aménagements publics + opérations d'investissement 2026)

Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité,

PREND ACTE de la participation statutaire 2026 pour la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin et la Collectivité européenne d'Alsace,

AUTORISE le Président à solliciter auprès de la Collectivité européenne d'Alsace une avance au titre des dépenses non courantes d'investissement liées aux opérations afin de permettre le démarrage de celle-ci.

4. DIVERS ET COMMUNICATION

a) Bilan de saison 2024 – 2025 du camping du Schlossberg et préparation de la saison estivale

Le Président revient sur le bilan de la saison 2025 du camping du Schlossberg transmis aux membres du comité en prévision de cette séance plénière.

Il rappelle que le camping a été ouvert du 5 avril au 5 octobre 2025 et que le service a été assuré par les deux gérants, 2 agents d'entretien et un réceptionniste à temps complet avec du personnel en renfort en haute saison.

Toutefois, des difficultés de recrutement ont été rencontrées impactant l'activité (proposition d'une offre de restauration à emporter ou sur place lors de soirées spécifique et appel à des prestataires extérieurs de type foodtruck certains soirs).

La fréquentation a été en hausse au mois d'avril mais négative au mois de mai, puis très satisfaisante au mois de juin (+ 56 % par rapport à 2024) notamment grâce aux diverses manifestations sportives. En raison des conditions météorologiques, la fréquentation a chuté en juillet. Le mois d'août est correct et représente la haute saison sur 3 semaines. La fin de saison sera quant à elle très moyenne.

Le Président souligne le fait que les travaux et investissements cumulés depuis le début de la délégation de service public sont supérieurs aux engagements contractuels et que des investissements hors contrat sont également réalisés par le délégataire.

Les tarifs annoncés pour la saison 2026 se détaillent de la manière suivante :

Tarifs Saison 2025/2026

Ouverture du camping le 03/04/2026 jusqu'au 04/10/2026

TARIFS CAMPING	Du 03/04 au 31/05 et du 06/09 au 04/10	Du 31/05 au 10/07 et du 23/08 au 06/09	Du 10/07 au 23/08
Emplacement	9 €	10 €	12 €
Adulte	5.50 €	6 €	8 €
Enfant de 2 à 10 ans	4 €	4.50 €	5 €
Visiteur	2 €	2 €	2 €
Véhicule supplémentaire	3 €	3 €	3 €
Animal	2 €	2 €	2 €
Taxe de séjour (gratuit - 18 ans)	0,66 €		
Contribution énergétique (gratuit - 10 ans)	0.95 €		
Frais de dossier	Gratuit		

Par ailleurs, les travaux envisagés portent sur la rénovation des 4 chalets les plus anciens, le remplacement du système de production d'eau chaude sanitaire et le raccordement électrique sur les emplacements qui n'en bénéficient pas actuellement.

Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité,

PREND ACTE du rapport d'activité de la saison 2025 ainsi que des tarifs et travaux pour la saison 2026 du délégataire de service public Camping du Schlossberg.

b) Bilan de saison 2025 d'Alsace Aventure 68 et préparation de la saison estivale

Le Président informe les membres de l'assemblée que le bilan d'activité 2025 du délégataire Alsace Aventure 68 n'a pas encore été transmis au syndicat. Toutefois de premières indications ont été communiquées par e-mail.

Une importante baisse du chiffre d'affaires est constatée, en raison notamment, comme pour le Camping du Schlossberg, d'une fréquentation très faible sur les mois d'avril, septembre et octobre. De nombreuses réservations ont été annulées en lien avec les conditions météorologiques.

D'importants travaux ont été engagés pour la remise en état et l'adaptation des parcours accrobranche en raison du dépérissement des arbres et des événements climatiques (vents violents et orages).

Les travaux envisagés pour 2026 portent sur la mise en sécurité des parcours existants avant l'ouverture prévue au mois d'avril ainsi que la réalisation d'un nouveau parcours des petits aventuriers.

Les tarifs prévisionnels pour la saison 2026 se détaillent de la manière suivante :

TARIFS DU SNACK

Boisson gazeuse, soda (33cl)	3 €
Jus de fruit (33 cl)	2,50 €
Eau (50 cl)	2 €
Café	2 €
Bière pression Hirsch blanche (33 cl)	5 €
Bière pression Hirsch blanche (50 cl)	6,50 €
Bière pression Hirsch blonde (33 cl)	4 €
Bière pression Hirsch blonde (50 cl)	7 €
Radler Hirsch bouteille (33 cl)	4,50 €
Redbull (25 cl)	3,50 €
Sandwich jambon beurre	5 €
Sandwich américain	10 €
Burger	9,50 €
Burger frites	12 €
Petite frites	4 €
Grande frites	6 €
Hotdog	8 €
Assiette frites merguez (ou knack ou steak ou dinde)	10,50 €
Gaufre sucre	4,50 €
Gaufre nutella	5,50 €
Crêpe sucre	3,50 €
Crêpe nutella	4,50 €
Glace cornet	3 €
Glace tropical	2,50 €
Magnum	3,50 €
Twister	3 €

TARIFS DES ACTIVITÉS

	Adulte	Jeune	Enfant
Accrobranche	28 € (26 €*)	23 € (21 €*)	12 € (10 €*)
Casque pour scolaires			4 €
Bungy éjection + accrobranche	39 € (35 €*)	37 € (33 €*)	
Pack air (tyrolienne + bungy)	25 €	24 €	
Bungy éjection (1 éjection)	15 €	15 €	
Bungy éjection (2 éjections)	22 €	22 €	
Tyrolienne du lac	12 €	12 €	
Grimpe nocturne	32 €	25 €	
Escape game	65 €	65 €	
Coffre des pirates	65 €	65 €	
Laser aventure	22 € (20 €*)	22 € (20 €*)	
Archery aventure	22 € (20 €*)	22 € (20 €*)	
	1/2 h	1h	
Canoe	14 €	18 €	
Pédalo 2 personnes	14 €	18 €	
Pédalo 3 personnes	16 €	22 €	
Pédalo 4 personnes	16 €	24 €	
Pédalo 5 personnes	20 €	28 €	
	1 heure	1/2 journée	1 journée
VTT électrique		42 €	58 €
VTT musculaire	12 €	20 €	30 €
(* = tarif groupe)			

Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité,

PREND ACTE des premières informations transmises concernant la saison 2025 ainsi que des tarifs et travaux envisagés pour la saison 2026 du délégataire de service public Alsace Aventure 68.

DEMANDE à ce que les tarifs du snack soient maintenus sur toute la saison même lors d'événements spécifiques.

c) Informations diverses

● *Avancement de l'aire de service et de stationnement pour camping-cars*

Les travaux (terrassment, réseaux secs et bordures) sont en bonne voie avec une ouverture de l'aire prévue au plus tard début mai.

Le raccordement au réseau d'assainissement reste à réaliser tout comme la mise en place des équipements de l'aire. L'organisation de la gestion des déchets est en cours.

● *Avancement du projet de renaturation de la zone amont du lac*

Des devis sont attendus par la CCVSA pour la réalisation du comblement du forage.

Un diagnostic amiante du local de gestion de la station de pompage a été réalisé préalablement à sa démolition, dont les résultats devraient parvenir au syndicat sous peu.

La consultation des entreprises pour les travaux est achevée, les choix se portent sur l'entreprise NICOLLET pour les aménagements paysagers et la démolition du local de gestion, l'association Patrimoine & Emploi pour le mobilier et le CPIE des Hautes-Vosges pour les panneaux thématiques et les supports pédagogiques.

Un sondage a été lancé sur Facebook pour le choix du nom du futur sentier pédagogique. Les votants avaient trois possibilités : le sentier des grenouilles, le chemin des marais sauvages ou la boucle des amphibiens.

124 personnes ont répondu, majoritairement pour le sentier des grenouilles.

Le sentier se dénommera donc « Le sentier des grenouilles ».

● *Saison estivale - dates à retenir*

Le VROOM CAFÉ, déjà présent l'an passé, sera à nouveau en zone amont les mercredis pour proposer une offre de collation. La présence d'un glacier ambulant sur d'autres jours et avec un secteur défini est à l'étude.

Mercredi 29 avril : Célébration des 20 ans de partenariat entre la Fondation du patrimoine et la Fondation TotalEnergies au château du Wildenstein

Mardi 12 mai : Comité Syndical à 15h30 (séance d'installation)

Les mercredis de juillet et août : marché artisanal et local (15h/19h)

Samedi 4 juillet : Fête des 40 ans du PLK au lac

Samedi 18 juillet : Passage du Tour de France

Dimanche 9 août : Présence de la Croix Rouge

Samedi 26 septembre : La Tonn' eau (course de nage avec palmes)

● *Evènement solidaire*

Une réflexion est en cours pour l'organisation d'un évènement solidaire au printemps 2027.

● *Travaux sur la digue*

M Erick FISCHER interroge les conseillers d'Alsace sur l'avancement des travaux de la digue et émet le souhait d'une information plus régulière à ce sujet, qui puisse être transmise aux nombreuses personnes interrogeant le syndicat ou les élus locaux à ce propos.

Mme Chantal JEANPERT évoque le lourd contentieux avec l'entreprise italienne, et précise que les travaux sont malheureusement bloqués tant que le contentieux est en cours.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président remercie les membres de l'assemblée pour leur attention et clôture la séance à 17h29.

Le secrétaire de séance,

Annick LUTENBACHER

Le Président,

Ludovic MARINONI

